



Communiqué de presse
Le 16 octobre 2017

Mission Jeunes en appui de la Garantie Jeunes : succès de la démarche du travail temporaire en faveur de l'emploi des jeunes non qualifiés

Trois ans après son lancement, Mission Jeunes, en appui de la Garantie Jeunes, a permis à plus de 18 000 jeunes non qualifiés d'être accompagnés dans leur parcours professionnel vers un emploi durable. A ce titre, plus de 61 000 missions d'intérim ont été réalisées depuis le lancement de cette démarche. En s'appuyant sur un partenariat renforcé entre les agences d'emploi et les Missions Locales, cette initiative sera reconduite en 2018.

Mission Jeunes, s'intégrant dans une démarche d'accompagnement global portée par l'accord national signé entre la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), Prism'emploi et l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), répond, depuis son lancement en juin 2014, à un seul objectif : aider les jeunes non qualifiés à accéder à l'emploi. Dans ce cadre, les missions d'intérim servent de première expérience professionnelle et l'ensemble des freins à l'accès à l'emploi sont pris en compte, pour que la continuité des parcours professionnels soit assurée. Chaque jeune bénéficie ainsi d'un parcours individualisé qui combine missions d'intérim, formation et accompagnement renforcé.

Associant aujourd'hui 973 agences d'emploi et 139 Missions Locales, cette démarche a reçu un accueil très favorable de la part des différents acteurs car elle est en totale adéquation avec leurs besoins : une réussite soulignée par l'évaluation du cabinet d'audit et de conseil Sémaphores en avril 2017.

Un cercle vertueux pour les jeunes, les agences d'emploi, les entreprises et les Missions Locales

Pour les jeunes, la démarche accélère l'accès à l'emploi via le travail temporaire et leur permet de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer des employeurs.

L'agence d'emploi, quant à elle, bénéficie de candidatures de jeunes ayant intégré les codes de l'entreprise et accompagnés par un référent de la Mission Locale. Elle tire également avantage de l'offre de services des Missions Locales, ainsi que de cofinancements pour développer des actions de formation.

Les entreprises du territoire obtiennent, elles, une réponse adaptée à leur besoin en compétences alors même qu'elles rencontrent parfois des difficultés de recrutement.



Les Missions Locales tirent parti d'une meilleure visibilité sur les secteurs économiques, les entreprises et les métiers et sont ainsi en mesure de proposer aux jeunes l'opportunité de s'insérer durablement dans une entreprise.

Pour faciliter l'accès à l'emploi et sécuriser le parcours des jeunes intérimaires, Mission Jeunes s'appuie sur les accompagnements du FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire), la plateforme d'animation de la politique sociale de la branche du travail temporaire. Les jeunes ont ainsi un accès privilégié à l'ensemble des services du FASTT pour faire face aux difficultés professionnelles et pratiques qui peuvent les contraindre : des services de mobilité avec la location de véhicules et l'accompagnement au permis de conduire, un coaching et des garanties pour l'accès au premier logement, des solutions de garde d'enfants à domicile ou d'accueil en crèche, des solutions budgétaires pour réaliser un projet (achat d'une voiture d'occasion, d'un bien d'équipement...), ainsi que des services autour de la santé.

La déclinaison opérationnelle de cette démarche sur toute la France est assurée par le Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAF.TT), également organisme paritaire de la branche du travail temporaire. Cette mise en œuvre s'inscrit dans la stratégie du FAF.TT d'accompagner les politiques publiques de l'emploi dans sa branche.

Grâce à une équipe dédiée de 12 personnes, le FAF.TT joue un rôle majeur en fédérant et en coordonnant ces différents acteurs pour allier, de manière complémentaire, performance économique (besoins d'emploi des territoires et des entreprises) et performance sociale (accompagnement des jeunes vers l'emploi). Les résultats de cette évaluation confirment la capacité d'intervention du FAF.TT au niveau local.

Compte tenu des bénéfices apportés par Mission Jeunes, cette démarche sera reconduite en 2018 et le FAF.TT sera signataire du prochain accord national, renforçant encore son engagement.

Un tremplin concret vers l'emploi pour les jeunes non qualifiés



Mission Jeunes, à travers l'offre de services proposée, vient en appui du dispositif de l'Etat Garantie Jeunes qui est un contrat d'engagement réciproque de 12 mois signé par un jeune de moins de 26 ans et la Mission Locale. Ce dispositif permet un accompagnement renforcé du jeune par un conseiller de la Mission Locale avec pour objectif de développer l'autonomie par l'emploi, et s'inscrit dans le droit à l'accompagnement dont dispose chaque jeune. Pendant son parcours, le jeune bénéficie d'une garantie de ressources par le versement d'une allocation mensuelle (480,02€), en totalité ou proratisée en complément de ses revenus d'activité.

Le travail temporaire permet aux jeunes d'accéder à terme à l'emploi durable grâce à la découverte de métiers dans des environnements de travail variés. Il leur permet de confirmer leur projet professionnel ou de se réorienter et de disposer d'un revenu afin d'être autonome.



Les jeunes se voient également proposer une ou plusieurs missions d'intérim en fonction des besoins des entreprises locales et de leurs compétences. Ils sont suivis pendant toute la durée de leur mission d'intérim.

Plusieurs outils sont mis à leur disposition pour les rapprocher, de manière concrète, de l'emploi. Comme par exemple :

- un passeport de compétences en ligne destiné aux jeunes pour valoriser leurs expériences professionnelles ;
- des ateliers de préparation à l'emploi (Informations métiers, simulations d'entretiens, visite d'entreprises, etc.)
- des mises en situation en milieu professionnel ;
- un outil numérique de préparation à l'emploi pour les accompagner vers l'autonomie (Mission possible) créé par le FAF.TT ;
- des services visant à lever les freins à l'emploi (logement, mobilité, etc.) du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT).

A propos de la DGEFP

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du ministère du Travail conçoit et met en œuvre les orientations du gouvernement en matière d'emploi et de formation professionnelle. Les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle conçues par la DGEFP sont mises en œuvre dans les territoires par le [Service Public de l'Emploi \(SPE\)](#). Cette action est conduite par le Préfet de région avec l'appui des services déconcentrés - les Directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ([DIRECCTE](#)) et fait appel à un ensemble d'opérateurs, notamment [Pôle emploi](#) et les [missions locales](#), et de partenaires, dont l'[Unédic](#) ou l'[Agefiph](#). Les collectivités territoriales et leurs groupements concourent également à cette action, notamment du fait de leurs compétences en matière d'insertion et de formation professionnelle.

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8150 agences d'emploi et 23 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu

A propos de l'UNML et des Missions Locales

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901 créé en 2003, a une double fonction : une fonction de représentation du réseau national des 442 Missions Locales auprès des responsables des politiques publiques de jeunesse ; une fonction de syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales et d'autres organismes d'insertion.

Actrices territoriales des politiques publiques, les Missions Locales assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, avec la prise en compte de la globalité de leurs attentes.

Présidées par un représentant des collectivités locales, elles mobilisent l'ensemble des acteurs socio-économiques locaux sur son leur territoire pour apporter ensemble les réponses aux attentes des jeunes.

A propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Association Loi 1901 créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT,



CGT-FO). En 2016, le FASTT a : répondu à plus de 290 000 demandes d'information (+8,2%) ; délivré plus de 80 000 prestations de services différentes et mobilisé 16,6 millions d'euros de prestations aux intérimaires. www.fastt.org

A propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emplois sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8150 en France), les salariés du secteur de l'intérim (472 000 ETP1), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle d'intermédiation entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi. www.faf.tt

* OPCA, OPACIF, OCTA

Contacts presse

Justine Icard – jicard@faf.tt – 01 53 35 70 84

Marine Dahais GOLIN – mdahais@golin.com – 01 40 41 54 36